

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 16.00.140.008.1 du 29 août 2016 prorogeant la désignation d'un organisme de vérification primitive, périodique et d'installation des cinémomètres de contrôle routier

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 25 février 2002 relatif à la vérification primitive de certaines catégories d'instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier ;

Vu la décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

Vu la décision n° 12.00.251.002.1 du 29 août 2012 prorogeant la désignation n° 09.00.251.003.1 du 31 décembre 2009 désignant un organisme de vérification primitive, périodique et d'installation des cinémomètres de contrôle routier ;

Vu la demande de SGS AUTOMOTIVE SERVICES en date du 11 avril 2016 ;

Vu l'accréditation n° 2-2040 rév.5 de SGS AUTOMOTIVE SERVICES, en date du 19 janvier 2016, prononcée par le Comité français d'accréditation,

Décide :

Article 1^{er}

La décision du 29 août 2012 susvisée, désignant la société SGS AUTOMOTIVE SERVICES, sise 1, place du Gué de Maulny, 72019 LE MANS Cedex 2, pour effectuer la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification d'installation des cinémomètres de contrôle routier, est prorogée jusqu'au 3 septembre 2020.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 août 2016

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Bureau de la métrologie,

Signé

Corinne LAGAUTERIE